

# Étangs vernaux

## Fiche terrain détachable

### *Critères d'identification*

- Plan d'eau d'une superficie inférieure à 2 ha (souvent beaucoup plus petit);
- Absence de connexion à un cours d'eau permanent (il peut y avoir connexion à un ruisseau intermittent);
- Lorsque asséché : présence d'une dépression colonisée par des plantes associées aux milieux humides, par exemple les carex, les graminées, les mousses, les sphaignes, l'onocle sensible, l'aulne rugueux ou le cornouiller stolonifère.

### Espèces floristiques qui y sont souvent observées



Carex



Graminées



Onocle sensible



Mousse/sphaigne

### Les étangs vernaux en photos



© Robin Besançon



© Robin Besançon



© Robin Besançon



© Robin Besançon



© Antoine Richard



© Antoine Richard

## ***Que faire lors de l'identification d'un étang vernal?***

Il faut premièrement remplir une fiche de signalement. Ensuite, cela dépend de la taille de l'étang et de la présence d'eau lors des travaux.

### **Tous les étangs vernaux**

- Aucun passage de la machinerie dans une bande de 6 m de large.
- Dans la mesure où la topographie et l'hydrographie des lieux le permettent, respecter une distance de 30 m pour la construction de chemins.

### **Étangs vernaux > 50 m<sup>2</sup>**

En plus des modalités ci-dessus :

- Lors de la préparation de terrain (scarifiage, déblaiement, etc.), contourner l'étang et ne pas perturber le sol sur une bande de terrain d'une largeur de 20 m.
- Lors des travaux d'éducation (dégagements, éclaircie précommerciale et nettoiement), laisser une bande non éclaircie de 20 m de large.



### **Étangs vernaux ≥ 0,5 ha ou > 50 m<sup>2</sup> avec de l'eau**

En plus des modalités ci-dessus :

- Lors des activités de récolte, conserver une lisière boisée d'une largeur de 20 m (récolte partielle permise, mais sans passage de machinerie).

